

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 662

18 mars 2008

SOMMAIRE

Aeroluxembourg S.à r.l.	31776	Lansan SA	31765
Amadis S.A.	31766	Life Settlements Capital S.A.	31769
Amelia S.A.	31757	LIM Norden Europa S.à r.l.	31759
Atum S.A.	31765	MCPS S.A.	31765
Ayrton S.A.	31760	Motorinvest S.A.	31762
Bedrina S.à r.l.	31769	Natco Luxembourg S.à r.l.	31757
BMW Financial Services Belgium, succur- sale de Luxembourg	31730	Novery International S.A.	31768
Boswell S.à r.l.	31730	Pink Grafton S.à r.l.	31760
Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l. ..	31766	Progefer S.A.	31763
BPT Hansa S.à r.l.	31732	Reno Investment S.à r.l.	31764
Causerman Investissements S.A.	31766	Richemont Finance S.A.	31767
COLT Telecom Group S.A.	31757	Safre Holding S.A.	31768
Compagnie pour le Développement Indus- triel S.A.	31764	Satlynx S.à r.l.	31761
Donpal Financière S.A.	31762	SCD Balaton Development S.A.	31732
Europe Voyager Holdings S.à r.l.	31762	SCD Quinlan Private Balaton Develop- ment S.A.	31732
Fidessa (Luxembourg) S.A.	31759	SCD Quinlan Private Balaton Develop- ment S.A.	31747
FIRST Top LuxCo	31767	SCD Quinlan Private Balaton Develop- ment S.à r.l.	31747
Fondations Capital I S.C.A.	31761	Serbeloni n°1 S.à r.l.	31776
GDK S.A. Holding	31761	Sparinvest S.A.	31761
GFM (CE) S.A.	31768	Springboks Investments Sàrl	31764
Hanson Devon Limited, Luxembourg Branch	31731	Technology Capital S.A.	31776
Inpigest S.A.	31756	Texhold S.A.	31731
Inventa (Luxembourg) S.A.	31759	Travcorp Shipping S.A.	31730
Irman International Holding S.A.	31768	Uniworld River Cruises S.A.	31731
Irman Lux S.A.	31768	Voyages de l'Est s.à r.l.	31767
JER Trafalgar S.à r.l.	31760	ZHT Holding S.A.	31761

Boswell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.307.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 24 janvier 2008 de la société BOSWELL S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Le siège de la société est transféré du 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 2008.

2. Démission du Gérant suivant en date du 1^{er} janvier 2008:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 9.098, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Nomination du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2008:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 40.312, ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOSWELL S.à r.l.

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2008027826/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04314. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

BMW Financial Services Belgium, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 63.163.

Le siège de la société BMW FINANCIAL SERVICES BELGIUM, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG a été transféré au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

Référence de publication: 2008027823/592/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04800. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Travcorp Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 109.839.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008027913/752/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03523. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Hanson Devon Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.808.

Suite au conseil de gérance tenu en date du 1^{er} février 2008, les gérants ont pris les décisions suivantes:

1. Transférer le siège social de la succursale du 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

2. Démission des représentants permanents suivants en date du 2 janvier 2008:

Madame Yannick Poos, née le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; gérant de classe B.

Monsieur Dominique Robyns, né le 31 décembre 1958 à Alost, Belgique dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; gérant de classe B.

3. Nomination des représentants permanents suivants en date du 2 janvier 2008:

Monsieur Frank W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; gérant de classe B.

Monsieur Marco C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à s-Gravenhage, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HANSON DEVON LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

Fondé de pouvoir

Signature

Référence de publication: 2008027827/683/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04962. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080028192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Uniworld River Cruises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 102.764.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008027914/1005/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03521. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080027794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Texhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 26.648.

Le bilan au 31 décembre 2006, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TEXHOLD S.A.

Signature

Référence de publication: 2008028155/1022/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05696. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080028494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

BPT Hansa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.957.

—
EXTRAIT

Changement suivant les contrats de cession de parts du 16 novembre 2007:

- Ancienne situation associés:

	Parts sociales
BPT ASSET MANAGEMENT A/S, Bredgade 23 A, DK-1260 Kotenhavn K, Danemark, enregistrée au E & S sous le numéro 275 99 397	124
DANCASA ApS, Sigridsvej 11, DK-2900 Hellerup, Gentofte, Danemark, enregistrée au E & S sous le numéro 13 963 835	1
Total:	125

- Nouvelle situation associé:

	Parts sociales
BPT HANSA LUX SICAV-SIF, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 122.072	125
Total:	125

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008028954/260/30.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05726. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

**SCD Quinlan Private Balaton Development S.A., Société Anonyme,
(anc. SCD Balaton Development S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 133.685.

—
In the year two thousand seven, on the twenty-seventh of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SCD BALATON DEVELOPMENT S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 180, rue des Aubépines (R.C.S. Luxembourg, section B number 133.685), incorporated by the undersigned notary on November 16, 2007, not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Catherine Day-Royemans, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Cindy Szabo private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Nicolas Dumont, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the Company's name into SCD QUINLAN PRIVATE BALATON DEVELOPMENT S.A. and subsequent amendment of the first paragraph of the articles of incorporation.

2. Creation of two classes of shares which will be referred to as being the Class A shares and the Class B shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each and conversion of the fifteen thousand five hundred (15,500) existing shares in seven thousand seven hundred and fifty (7,750) Class A shares and in seven thousand seven hundred and fifty (7,750) Class B shares.

3. Creation of two Categories of directors (directors A and directors B).
4. Appointment of two directors of the company as director B:
 - Matthew Fleming, with professional address 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland.
 - Pierre Feltgen, with professional address 12-14, boulevard d'Avranches, L-1018 Luxembourg.
5. Determination of the powers of each director:

Director A:

- VALON S.A., société anonyme, with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, with Mr Guy Kettmann as permanent representative
- LANNAGE S.A., société anonyme, with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg with Mr Jean Bodoni as permanent representative

Director B:

- Matthew Fleming, with professional address 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland.
 - Pierre Feltgen, with professional address 12-14, boulevard d'Avranches, L-1018 Luxembourg.
6. Resignation of KOFFOUR S.A., société anonyme as director of the company with discharge.
 7. Complete reorganization of the Articles of Incorporation as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. The corporation (société anonyme) is existing under the name of SCD QUINLAN PRIVATE BALATON DEVELOPMENT S.A. (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «Law») and by the present articles of incorporation (the «Articles»).

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The Company is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

B. Share capital - Shares

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into seven thousand seven hundred fifty (7,750) class A shares (the «Class A Shares», their holder(s) being referred to as the «Class A Shareholder») and seven thousand seven hundred fifty (7,750) class B shares (the «Class B Shares», their holder(s) being referred to as the «Class B Shareholder»), each having a nominal value of two Euro (EUR 2.-). (The Class A Shares and the Class B Shares are collectively referred to as the «shares» and their holders as the «shareholders»).

The shares shall only be registered form. The share register shall be maintained at the registered office of the Company.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

C. Transfer of shares

Art. 4. Transfer to a Group Company. For the purpose of these Articles,

«Group Company» shall mean, in relation to any company, any holding company of that company and any subsidiary of that company or of any of its holding companies.

Either shareholder shall be at liberty to transfer all (but not some only) of its shares to any Group Company, subject to any restrictions set out in any shareholders' agreement to which the Company may be a party.

The Company shall not record the transfer of the offered shares if sold otherwise than in accordance with the provisions of any shareholders' agreement to which the Company may be a party and shall be entitled to require proof of compliance with such provisions prior to recording such transfer.

Art. 5. Deadlock provisions. If the shareholders cannot make an agreement on any major decision, the provisions of any shareholders' agreement to which the Company may be a party regarding deadlock shall apply.

D. Management

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least four members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time with or without cause.

The board shall always be composed so that:

- two (2) board members shall be appointed by the general meeting of shareholders from a list of candidates proposed by the Class A Shareholder (such board member referred to as «Class A Director»);
- two (2) board members shall be appointed by the general meeting of shareholders from a list of candidates proposed by the Class B Shareholder (such board member referred to as «Class B Director»);

Art. 7. The respective Class A Director and Class B Director are removed from office only with the consent of the respective Class A Shareholder and Class B Shareholder in a general meeting of shareholders.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 8. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object, except as otherwise provided for in the Articles (particularly article 14). All matters not expressly reserved to the general meeting by the Law, by the Articles or by any shareholders' agreement to which the Company may be a party are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if at least one Class A Director and one Class B Director is present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote including at least one vote from a Class A Director and a Class B Director. In case of a tie, the resolution shall be treated as unaccepted, the chairman shall not have a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

E. Financial year and annual general meeting

Art. 10. The Company's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of each year.

Art. 11. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday of May at 10.00 am.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

F. General meeting of shareholders

Art. 12. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

The general meetings of the shareholders will have a quorum only if Class A Shareholder and Class B Shareholder are both present.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

The shareholders may vote by correspondence by means of a form which will provide the option for a positive or negative vote or an abstention. The list of the relevant decisions, on which the shareholders are required to vote shall be attached to the form. The forms will be sent to the Company by fax or e-mail with the original to follow by registered letter.

For the calculation of the quorum, are only taken into account the forms received by the company prior to the general meeting of shareholders, within 1 calendar days.

Each share gives the right to one vote.

Art. 13. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Art. 14. For the purposes of these Articles,

Art. 14.1 Except as otherwise provided for by the Law, the Articles, or any shareholders' agreement to which the Company may be a party, collective decisions of the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Art. 14.2 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless the full capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall not validly deliberate unless the full capital is represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

In particular, the following decisions shall be taken by the two-third majority:

- amendment to the Articles;
- the issue of any form of equity or equity-linked securities, including new shares, options, warrants, other rights to shares and convertible debentures of the Company;
- any change to the rights attached to the shares;
- merger of the Company with another company or sale of all or substantially all of the assets of the Company;
- public offering and stock exchange listing of the shares of the Company;
- the voluntary liquidation of the Company;
- the purchase by the Company of any of its own shares;
- any material change in the nature of the Company's business or geographical area of operations, or the Company's engaging in any new business activity.

Art. 14.3 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 14.4 Any agreement or transaction between the Company or the Project Companies (as defined in any shareholders' agreement to which the Company may be a party) on the one hand and the shareholders or their Group Companies on the other hand require the prior written approval of the shareholders. No such approval is needed if the agreement is referred to in an agreed final business plan or if the agreement does not differ materially from the terms of the agreed final business plan.

G. Distribution of profits

Art. 15. The general meeting of shareholders shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

H. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one external auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the general meeting of Shareholders.

I. Applicable Law

Art. 17. The Law shall apply in so far as these Articles do not provide for the contrary.

8. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend the name of the company into SCD QUINLAN PRIVATE BALATON DEVELOPMENT S.A.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to create two classes of shares which will be referred to as being the Class A shares and the Class B shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each and to convert the fifteen thousand five hundred (15,500) existing shares in seven thousand seven hundred fifty (7,750) Class A shares and in seven thousand seven hundred fifty (7,750) Class B shares.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to create two Categories of directors.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to appoint two new directors of the company as director of B Category for a period of six years ending in 2012.

- Matthew Fleming, with professional address 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland.
- Pierre Feltgen, with professional address 12-14, boulevard d'Avranches, L-1018 Luxembourg.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to confirm the Board of Directors as follows:

Director A:

- VALON S.A. société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg with Mr Guy Kettmann as permanent representative
- LANNAGE S.A. société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg with Mr Jean Bodoni as permanent representative

Director B:

- Matthew Fleming, with professional address 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland.
- Pierre Feltgen, with professional address 12-14, boulevard d'Avranches, L-1018 Luxembourg.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to accept the resignation of KOFFOUR S.A. société anonyme, as director of the company with discharge for its mandate.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to reorganize of the Articles of Incorporation as follows:

«A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. The corporation (société anonyme) is existing under the name of SCD QUINLAN PRIVATE BALATON DEVELOPMENT S.A. (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «Law») and by the present articles of incorporation (the «Articles»).

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality

of the Company, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The Company is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

B. Share capital - Shares

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into seven thousand seven hundred fifty (7,750) class A shares (the «Class A Shares», their holder(s) being referred to as the «Class A Shareholder») and seven thousand seven hundred fifty (7,750) class B shares (the «Class B Shares», their holder(s) being referred to as the «Class B Shareholder»), each having a nominal value of two Euro (EUR 2.-). (The Class A Shares and the Class B Shares are collectively referred to as the «shares» and their holders as the «shareholders»).

The shares shall only be registered form. The share register shall be maintained at the registered office of the Company.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

C. Transfer of shares

Art. 4. Transfer to a Group Company. For the purpose of these Articles,

«Group Company» shall mean, in relation to any company, any holding company of that company and any subsidiary of that company or of any of its holding companies.

Either shareholder shall be at liberty to transfer all (but not some only) of its shares to any Group Company, subject to any restrictions set out in any shareholders' agreement to which the Company may be a party.

The Company shall not record the transfer of the offered shares if sold otherwise than in accordance with the provisions of any shareholders' agreement to which the Company may be a party and shall be entitled to require proof of compliance with such provisions prior to recording such transfer.

Art. 5. Deadlock provisions. If the shareholders cannot make an agreement on any major decision, the provisions of any shareholders' agreement to which the Company may be a party regarding deadlock shall apply.

D. Management

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least four members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time with or without cause.

The board shall always be composed so that:

- two (2) board members shall be appointed by the general meeting of shareholders from a list of candidates proposed by the Class A Shareholder (such board member referred to as «Class A Director»);

- two (2) board members shall be appointed by the general meeting of shareholders from a list of candidates proposed by the Class B Shareholder (such board member referred to as «Class B Director»);

Art. 7. The respective Class A Director and Class B Director are removed from office only with the consent of the respective Class A Shareholder and Class B Shareholder in a general meeting of shareholders.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 8. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object, except as otherwise provided for in the Articles (particularly article 14). All matters not expressly reserved to the general meeting by the Law, by the Articles or by any shareholders' agreement to which the Company may be a party are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if at least one Class A Director and one Class B Director is present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote including at least one vote from a Class A Director and a Class B Director. In case of a tie, the resolution shall be treated as unaccepted, the chairman shall not have a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

E. Financial year and annual general meeting

Art. 10. The Company's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of each year.

Art. 11. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday of May at 10.00 am.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

F. General meeting of shareholders

Art. 12. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

The general meetings of the shareholders will have a quorum only if Class A Shareholder and Class B Shareholder are both present.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

The shareholders may vote by correspondence by means of a form which will provide the option for a positive or negative vote or an abstention. The list of the relevant decisions, on which the shareholders are required to vote shall be attached to the form. The forms will be sent to the Company by fax or e-mail with the original to follow by registered letter.

For the calculation of the quorum, are only taken into account the forms received by the company prior to the general meeting of shareholders, within 1 calendar day.

Each share gives the right to one vote.

Art. 13. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Art. 14. For the purposes of these Articles,

Art. 14.1 Except as otherwise provided for by the Law, the Articles, or any shareholders' agreement to which the Company may be a party, collective decisions of the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Art. 14.2 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless the full capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of

these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall not validly deliberate unless the full capital is represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

In particular, the following decisions shall be taken by the two-third majority:

- amendment to the Articles;
- the issue of any form of equity or equity-linked securities, including new shares, options, warrants, other rights to shares and convertible debentures of the Company;
- any change to the rights attached to the shares;
- merger of the Company with another company or sale of all or substantially all of the assets of the Company;
- public offering and stock exchange listing of the shares of the Company;
- the voluntary liquidation of the Company;
- the purchase by the Company of any of its own shares;
- any material change in the nature of the Company's business or geographical area of operations, or the Company's engaging in any new business activity.

Art. 14.3 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 14.4 Any agreement or transaction between the Company or the Project Companies (as defined in any shareholders' agreement to which the Company may be a party) on the one hand and the shareholders or their Group Companies on the other hand require the prior written approval of the shareholders.

No such approval is needed if the agreement is referred to in an agreed final business plan or if the agreement does not differ materially from the terms of the agreed final business plan.

G. Distribution of profits

Art. 15. The general meeting of shareholders shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

H. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one external auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the general meeting of Shareholders.

I. Applicable Law

Art. 17. The Law shall apply in so far as these Articles do not provide for the contrary.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCD BALATON DEVELOPMENT S.A., a société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 133685), constituée par le notaire soussigné en date du 16 novembre 2007, non encore publié au Mémorial.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Cindy Szabo, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas Dumont, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société en SCD QUINLAN PRIVATE BALATON DEVELOPMENT S.A. et modification subséquente de l'article premier des statuts.

2. Création de deux classes d'actions lesquelles seront référencées en classe A et classe B avec une valeur nominale de deux EUR 2,- chacune et conversion de quinze mille cinq cents actions (15.500) existantes en sept mille sept cent cinquante actions (7.750) de classe A et sept mille sept cent cinquante actions (7.750) de classe B.

3. Création de deux catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B)

4. Nomination de deux administrateurs de classe B

- Matthew Fleming, avec adresse professionnelle 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

- Pierre Feltgen, avec adresse professionnelle 12-14, boulevard d'Avranches, L-1018 Luxembourg.

5. Détermination des pouvoirs de chaque administrateur

Administrateur A :

- VALON S.A. société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ayant comme représentant permanent Monsieur Guy Kettmann

- LANNAGE S.A. société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ayant comme représentant permanent Monsieur Jean Bodoni

Administrateur B:

- Matthew Fleming, avec adresse professionnelle 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

- Pierre Feltgen, avec adresse professionnelle 12-14, boulevard d'Avranches, L-1018 Luxembourg.

6. Démission de la société KOFFOUR S.A., société anonyme en tant qu'administrateur de la société avec décharge.

7. Complète refonte des statuts:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. La société anonyme existant sous la dénomination SCD QUINLAN PRIVATE BALATON DEVELOPMENT S.A. (ci-après la «Société») est régie par la législation du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, par la loi modifiée en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la «Loi») et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou une communication aisée entre le siège social et l'étranger devaient se produire, ou étaient imminents, le siège social pourrait être provisoirement transféré à l'étranger. Une telle mesure temporaire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société de droit luxembourgeois, nonobstant le transfert temporaire de son siège.

La Société a une durée illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra en particulier acquérir par contribution, souscription, option, achat ou de toute autre manière, des valeurs immobilières et autres valeurs transférables, et pourra les réaliser par vente, transfert, échange ou de toute autre manière.

La Société peut également acquérir et gérer un portefeuille de brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle dérivant de ces brevets ou y relatifs.

La Société peut emprunter ou consentir tout type d'assistance, de prêt, d'avance ou de garantie à d'autres sociétés, étant entendu que la Société ne prendra pas part à des opérations qui impliqueraient son engagement dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société peut également effectuer tous types d'opérations dans des valeurs immobilières et autres valeurs transférables, et peut entreprendre toute activité commerciale, industrielle et financière qu'elle juge nécessaire et utile à la réalisation de son objet social.

B. Capital - Actions

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par sept mille sept cent cinquante (7.750) actions de classe A (les «Actions de Classe A», leur(s) titulaire(s) ci-après dénommé(s) «Actionnaire de Classe A») et par sept mille sept cent cinquante (7.750) actions de classe B (les «Actions de Classe B», leur(s) titulaire(s) ci-après dénommé(s) «Actionnaire de Classe B»), d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune. (Les actions de Classe A et les actions de Classe B sont dénommées ci-après collectivement les «actions» et leurs titulaires, les «actionnaires»).

Les actions seront strictement nominatives. Le registre des actions sera tenu au siège social de la Société.

S'il fallait procéder à une augmentation de capital, les droits attachés aux nouvelles actions seraient identiques à ceux conférés par les anciennes.

C. Transfert d'actions

Art. 4. Transfert vers une Société apparentée. Aux fins de ces statuts,

Une «Société apparentée» désignera, concernant toute société, toute société holding ou filiale de cette société ou de toute entité des sociétés holdings.

Chacun des actionnaires aura le droit de transférer toutes (et pas uniquement certaines) ses parts à n'importe quelle Société apparentée, conformément aux restrictions éventuellement établies dans tout pacte d'actionnaires auquel la Société peut prendre part.

La Société n'enregistrera pas le transfert des parts si elles ne sont pas vendues conformément aux dispositions prévues par tout pacte d'actionnaires auquel la Société aurait pris part et sera autorisée à exiger la preuve de la conformité à ces dispositions avant d'enregistrer un tel transfert.

Art. 5. Clause relative aux situations de blocage. Si les actionnaires ne parviennent pas à un accord au sujet d'une décision majeure, les dispositions relatives aux situations de blocage de tout pacte d'actionnaires auquel la société aurait pris part seront d'application.

D. Gestion

Art. 6. La société sera gérée par un conseil d'administration composé de quatre membres au moins, lesquels ne sont pas nécessairement des actionnaires. Cependant, dans le cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'il est reconnu lors d'une assemblée générale des actionnaires que la Société ne se compose plus que d'un actionnaire, la composition du conseil d'administration peut se limiter à un seul (1) membre, jusqu'à ce que l'assemblée générale ordinaire suivante reconnaisse qu'il y a plus d'un actionnaire dans la Société.

Les administrateurs seront nommés pour une période n'excédant pas six ans et seront rééligibles; ils pourront être révoqués ad nutum.

Le conseil sera toujours composé de telle sorte que:

- deux (2) membres du conseil soient nommés par l'assemblée générale des actionnaires, issus tous deux d'une liste de candidats proposés par l'Actionnaire de Classe A (ce membre du conseil sera ci-après dénommé «Administrateur de Classe A»);

- deux (2) membres du conseil soient nommés par l'assemblée générale des actionnaires, issus tous deux d'une liste de candidats proposés par l'Actionnaire de Classe B (ce membre du conseil sera ci-après dénommé «Administrateur de Classe B»);

Art. 7. Les Administrateurs respectivement de Classe A et de Classe B seront révoqués uniquement avec l'accord des Actionnaires respectivement de Classe A et de Classe B lors d'une assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants, nommés par l'assemblée générale, ont le droit de le remplacer provisoirement, une telle décision devant être ratifiée par l'assemblée générale suivante.

Art. 8. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs pour accomplir les actes favorisant la réalisation de l'objet social de la Société, sauf en cas de disposition contraire prévue dans les statuts (en particulier l'article 14). Tous les sujets qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la Loi, par les Statuts ou par un pacte d'actionnaires auquel la Société peut prendre part, relèvent de la compétence du conseil d'administration.

Dans le cas où la société n'a qu'un administrateur, cet administrateur exerce tous les pouvoirs octroyés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration élira un président parmi ses membres; en cas d'absence du président, un autre administrateur peut présider l'assemblée.

Le conseil peut délibérer et agir valablement uniquement lorsqu'au moins un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B sont présents ou représentés; les procurations entre administrateurs, adressées par courrier, par télégramme ou par télex, étant autorisées. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par courrier, par télégramme, par télex ou par télécopie.

Tout administrateur peut participer à n'importe quelle assemblée du conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant son identification. Ces moyens de communication doivent répondre aux normes techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont la délibération doit être retransmise de manière ininterrompue. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée. La réunion organisée avec de tels moyens de communication est réputée tenue au siège social de la Société.

Les résolutions nécessiteront un vote majoritaire incluant au moins un vote d'un Administrateur de Classe A et un vote d'un Administrateur de Classe B. En cas de parité de vote, la résolution ne sera pas acceptée, le président ne disposant pas d'une voix prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la Loi, la gestion quotidienne de la Société ainsi que la représentation de la Société liée à ladite gestion peuvent être déléguées à un ou plusieurs administrateur(s), responsable(s), gestionnaire(s) ou autre(s) agent(s), associé(s) ou non, agissant seul ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront

établis par une résolution du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impliquera l'obligation pour le conseil d'administration de rendre compte chaque année à l'assemblée générale ordinaire du salaire, de la rémunération et des avantages octroyés au mandataire. La Société peut également octroyer des pouvoirs spéciaux par le biais d'une procuration authentique ou d'une procuration sous seing privé.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B ou par la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été valablement délégués par le conseil d'administration. Dans le cas où le conseil d'administration est composé d'un seul (1) membre, la Société sera engagée par la signature de l'administrateur unique.

Art. 9. La Société sera supervisée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne sont pas nécessairement des actionnaires; ils seront nommés pour une période n'excédant pas six ans et ils seront rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment.

E. Exercice social et assemblée générale annuelle

Art. 10. L'exercice social de la société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation, le premier lundi de mai à dix heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Assemblée générale des actionnaires

Art. 12. Les convocations des assemblées générales seront rédigées conformément aux dispositions légales. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été soumis, l'assemblée générale peut se dérouler sans convocation préalable.

Chaque actionnaire a le droit de voter en personne ou en se faisant représenter par une personne, en donnant procuration à un mandataire, lequel ne doit pas être un actionnaire.

Le quorum sera atteint si et seulement si l'Actionnaire de Classe A et l'Actionnaire de Classe B sont tous deux présents lors des assemblées générales des actionnaires.

Lorsque la société n'a qu'un seul actionnaire, ses décisions sont transposées par écrit dans des résolutions.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance pour autant que le bulletin de vote permette un vote négatif ou positif ou une abstention. La liste des décisions importantes, sur lesquelles les actionnaires seront amenés à se prononcer, sera annexée au bulletin de vote. Les bulletins seront envoyés à la société par fax ou par e-mail, l'original suivant en envoi recommandé.

Pour le calcul du quorum, seuls les bulletins reçus par la Société avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires, au plus tard le jour précédent, seront pris en compte.

Chaque action confère une voix.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires dispose des pouvoirs les plus étendus pour réaliser ou ratifier les actes pouvant concerner la Société.

Les actionnaires sont autorisés à participer à l'assemblée par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification; leur présence étant requise pour respecter les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent répondre aux conditions techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises sans discontinuation.

Art. 14. Aux fins de ces Statuts,

Art. 14.1 Sauf en cas de disposition contraire prévue par la Loi, les Statuts, ou tout pacte d'actionnaires auquel la Société peut prendre part, les décisions collectives des actionnaires ne sont prises valablement que si elles sont adoptées par des actionnaires détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 14.2 Une assemblée générale extraordinaire ayant pour objet une modification des Statuts ne pourra délibérer valablement qu'à condition que le capital social soit intégralement représenté et que l'ordre du jour indique quelles sont les propositions d'amendements aux Statuts. Si la première de ces conditions n'est pas satisfaite, une seconde assemblée peut être convoquée, conformément aux dispositions prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reprendra l'ordre du jour et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée ne pourra délibérer valablement qu'à condition que le capital social soit intégralement représenté. Lors des deux assemblées, les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

En particulier, les décisions suivantes devront être prises à la majorité des deux tiers:

- une modification des Statuts;
- l'émission de toute forme d'action ou de titres liés à des actions, y compris les nouvelles actions, les nouvelles options, les nouveaux warrants, et autres droits liés aux actions ainsi qu'aux dettes non garanties convertibles de la Société;
- tout changement lié aux droits attachés aux actions;
- une fusion de la Société avec une autre société ou entreprise, ou la vente de tous les actifs ou presque de la Société;

- une offre publique et une introduction en Bourse des titres de la Société;
- la liquidation volontaire de la Société;
- le rachat par la Société de ses actions;
- tout changement matériel dans la nature des activités de la Société ou au niveau de la zone géographique de ses opérations, ou le développement de toute nouvelle activité commerciale par la Société.

14.3 La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des Actionnaires augmentés que moyennant le consentement unanime de tous les Actionnaires et conformément à toute autre disposition légale.

14.4 Tout accord ou toute transaction entre la Société ou des Sociétés promotrices d'un projet (telles que définies par tout pacte d'actionnaires auquel la Société peut prendre part) d'une part et les Actionnaires ou leurs Sociétés apparentées d'autre part requiert l'approbation écrite préalable des actionnaires. Une telle approbation n'est pas requise si l'accord est mentionné dans un business plan final convenu ou si l'accord ne diffère pas matériellement des termes du business plan final convenu.

G. Affectation des bénéfices

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires déterminera la dotation et la distribution des bénéfices nets.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividende conformément aux dispositions prévues par la Loi.

H. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires votant dans les mêmes conditions de quorum que celles requises pour la modification des Statuts.

En cas de liquidation de la Société, celle-ci sera assurée par un réviseur d'entreprises nommé par l'assemblée générale des Actionnaires.

I. Législation applicable

Art. 17. La Loi sera d'application, à défaut de dérogation prévue par les Statuts.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

8. Divers

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en: SCD QUINLAN PRIVATE BALATON DEVELOPMENT S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de créer de deux classes d'actions lesquelles seront référencées en classe A et classe B avec une valeur nominale de deux (EUR 2,-) chacune et conversion de quinze mille cinq cents actions (15.500) existantes en sept mille sept cent cinquante actions (7.750) de classe A et sept mille sept cent cinquante actions (7.750) de classe B.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de créer deux catégories d'administrateurs.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer deux administrateurs de classe B pour une période de six ans et se terminant en 2012.

- Matthew Fleming, avec adresse professionnelle 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.
- Pierre Feltgen, avec adresse professionnelle 12-14, boulevard d'Avranches, L-1018 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de confirmer la détermination des pouvoirs de chaque administrateur

Administrateur A:

- VALON S.A. société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ayant comme représentant permanent Monsieur Guy Kettmann

- LANNAGE S.A. société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ayant comme représentant permanent Monsieur Jean Bodoni

Administrateur B:

- Matthew Fleming, avec adresse professionnelle 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland.
- Pierre Feltgen, avec adresse professionnelle 12-14, boulevard d'Avranches, L-1018 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de la société KOFFOUR S.A., société anonyme en tant qu'administrateur de la société avec décharge.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide la refonte des statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. La société anonyme existant sous la dénomination SCD QUINLAN PRIVATE BALATON DEVELOPMENT S.A. (ci-après la «Société») est régie par la législation du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, par la loi modifiée en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la «Loi») et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou une communication aisée entre le siège social et l'étranger devaient se produire, ou étaient imminents, le siège social pourrait être provisoirement transféré à l'étranger. Une telle mesure temporaire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société de droit luxembourgeois, nonobstant le transfert temporaire de son siège.

La Société a une durée illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra en particulier acquérir par contribution, souscription, option, achat ou de toute autre manière, des valeurs immobilières et autres valeurs transférables, et pourra les réaliser par vente, transfert, échange ou de toute autre manière.

La Société peut également acquérir et gérer un portefeuille de brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle dérivant de ces brevets ou y relatifs.

La Société peut emprunter ou consentir tout type d'assistance, de prêt, d'avance ou de garantie à d'autres sociétés, étant entendu que la Société ne prendra pas part à des opérations qui impliqueraient son engagement dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société peut également effectuer tous types d'opérations dans des valeurs immobilières et autres valeurs transférables, et peut entreprendre toute activité commerciale, industrielle et financière qu'elle juge nécessaire et utile à la réalisation de son objet social.

B. Capital - Actions

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par sept mille sept cent cinquante (7.750) actions de classe A (les «Actions de Classe A», leur(s) titulaire(s) ci-après dénommé(s) «Actionnaire de Classe A») et par sept mille sept cent cinquante (7.750) actions de classe B (les «Actions de Classe B», leur(s) titulaire(s) ci-après dénommé(s) «Actionnaire de Classe B»), d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune. (Les actions de Classe A et les actions de Classe B sont dénommées ci-après collectivement les «actions» et leurs titulaires, les «actionnaires»).

Les actions seront strictement nominatives. Le registre des actions sera tenu au siège social de la Société.

S'il fallait procéder à une augmentation de capital, les droits attachés aux nouvelles actions seraient identiques à ceux conférés par les anciennes.

C. Transfert d'actions

Art. 4. Transfert vers une Société apparentée. Aux fins de ces statuts,

Une «Société apparentée» désignera, concernant toute société, toute société holding ou filiale de cette société ou de toute entité des sociétés holdings.

Chacun des actionnaires aura le droit de transférer toutes (et pas uniquement certaines) ses parts à n'importe quelle Société apparentée, conformément aux restrictions éventuellement établies dans tout pacte d'actionnaires auquel la Société peut prendre part.

La Société n'enregistrera pas le transfert des parts si elles ne sont pas vendues conformément aux dispositions prévues par tout pacte d'actionnaires auquel la Société aurait pris part et sera autorisée à exiger la preuve de la conformité à ces dispositions avant d'enregistrer un tel transfert.

Art. 5. Clause relative aux situations de blocage. Si les actionnaires ne parviennent pas à un accord au sujet d'une décision majeure, les dispositions relatives aux situations de blocage de tout pacte d'actionnaires auquel la société aurait pris part seront d'application.

D. Gestion

Art. 6. La société sera gérée par un conseil d'administration composé de quatre membres au moins, lesquels ne sont pas nécessairement des actionnaires. Cependant, dans le cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'il est reconnu lors d'une assemblée générale des actionnaires que la Société ne se compose plus que d'un actionnaire, la composition du conseil d'administration peut se limiter à un seul (1) membre, jusqu'à ce que l'assemblée générale ordinaire suivante reconnaisse qu'il y a plus d'un actionnaire dans la Société.

Les administrateurs seront nommés pour une période n'excédant pas six ans et seront rééligibles; ils pourront être révoqués ad nutum.

Le conseil sera toujours composé de telle sorte que:

- deux (2) membres du conseil soient nommés par l'assemblée générale des actionnaires, issus tous deux d'une liste de candidats proposés par l'Actionnaire de Classe A (ce membre du conseil sera ci-après dénommé «Administrateur de Classe A»);

- deux (2) membres du conseil soient nommés par l'assemblée générale des actionnaires, issus tous deux d'une liste de candidats proposés par l'Actionnaire de Classe B (ce membre du conseil sera ci-après dénommé «Administrateur de Classe B»);

Art. 7. Les Administrateurs respectivement de Classe A et de Classe B seront révoqués uniquement avec l'accord des Actionnaires respectivement de Classe A et de Classe B lors d'une assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants, nommés par l'assemblée générale, ont le droit de le remplacer provisoirement, une telle décision devant être ratifiée par l'assemblée générale suivante.

Art. 8. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs pour accomplir les actes favorisant la réalisation de l'objet social de la Société, sauf en cas de disposition contraire prévue dans les statuts (en particulier l'article 14). Tous les sujets qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la Loi, par les Statuts ou par un pacte d'actionnaires auquel la Société peut prendre part, relèvent de la compétence du conseil d'administration.

Dans le cas où la société n'a qu'un administrateur, cet administrateur exerce tous les pouvoirs octroyés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration élira un président parmi ses membres; en cas d'absence du président, un autre administrateur peut présider l'assemblée.

Le conseil peut délibérer et agir valablement uniquement lorsqu'au moins un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B sont présents ou représentés; les procurations entre administrateurs, adressées par courrier, par télégramme ou par télex, étant autorisées. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par courrier, par télégramme, par télex ou par télécopie.

Tout administrateur peut participer à n'importe quelle assemblée du conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant son identification. Ces moyens de communication doivent répondre aux normes techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont la délibération doit être retransmise de manière ininterrompue. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée. La réunion organisée avec de tels moyens de communication est réputée tenue au siège social de la Société.

Les résolutions nécessiteront un vote majoritaire incluant au moins un vote d'un Administrateur de Classe A et un vote d'un Administrateur de Classe B. En cas de parité de vote, la résolution ne sera pas acceptée, le président ne disposant pas d'une voix prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la Loi, la gestion quotidienne de la Société ainsi que la représentation de la Société liée à ladite gestion peuvent être déléguées à un ou plusieurs administrateur(s), responsable(s), gestionnaire(s) ou autre (s) agent(s), associé(s) ou non, agissant seul ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront établis par une résolution du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration impliquera l'obligation pour le conseil d'administration de rendre compte chaque année à l'assemblée générale ordinaire du salaire, de la rémunération et des avantages octroyés au mandataire. La Société peut également octroyer des pouvoirs spéciaux par le biais d'une procuration authentique ou d'une procuration sous seing privé.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B ou par la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été valablement délégués par le conseil d'administration. Dans le cas où le conseil d'administration est composé d'un seul (1) membre, la Société sera engagée par la signature de l'administrateur unique.

Art. 9. La Société sera supervisée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne sont pas nécessairement des actionnaires; ils seront nommés pour une période n'excédant pas six ans et ils seront rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment.

E. Exercice social et assemblée générale annuelle

Art. 10. L'exercice social de la société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation, le premier lundi de mai à dix heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Assemblée générale des actionnaires

Art. 12. Les convocations des assemblées générales seront rédigées conformément aux dispositions légales. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été soumis, l'assemblée générale peut se dérouler sans convocation préalable.

Chaque actionnaire a le droit de voter en personne ou en se faisant représenter par une personne, en donnant procuration à un mandataire, lequel ne doit pas être un actionnaire.

Le quorum sera atteint si et seulement si l'Actionnaire de Classe A et l'Actionnaire de Classe B sont tous deux présents lors des assemblées générales des actionnaires.

Lorsque la société n'a qu'un seul actionnaire, ses décisions sont transposées par écrit dans des résolutions.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance pour autant que le bulletin de vote permette un vote négatif ou positif ou une abstention. La liste des décisions importantes, sur lesquelles les actionnaires seront amenés à se prononcer, sera annexée au bulletin de vote. Les bulletins seront envoyés à la société par fax ou par e-mail, l'original suivant en envoi recommandé.

Pour le calcul du quorum, seuls les bulletins reçus par la Société avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires, au plus tard le jour précédent, seront pris en compte.

Chaque action confère une voix.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires dispose des pouvoirs les plus étendus pour réaliser ou ratifier les actes pouvant concerner la Société.

Les actionnaires sont autorisés à participer à l'assemblée par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification; leur présence étant requise pour respecter les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent répondre aux conditions techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises sans discontinuation.

Art. 14. Aux fins de ces Statuts,

Art. 14.1 Sauf en cas de disposition contraire prévue par la Loi, les Statuts, ou tout pacte d'actionnaires auquel la Société peut prendre part, les décisions collectives des actionnaires ne sont prises valablement que si elles sont adoptées par des actionnaires détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 14.2 Une assemblée générale extraordinaire ayant pour objet une modification des Statuts ne pourra délibérer valablement qu'à condition que le capital social soit intégralement représenté et que l'ordre du jour indique quelles sont les propositions d'amendements aux Statuts. Si la première de ces conditions n'est pas satisfaite, une seconde assemblée peut être convoquée, conformément aux dispositions prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reprendra l'ordre du jour et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée ne pourra délibérer valablement qu'à condition que le capital social soit intégralement représenté. Lors des deux assemblées, les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

En particulier, les décisions suivantes devront être prises à la majorité des deux tiers:

- une modification des Statuts;
- l'émission de toute forme d'action ou de titres liés à des actions, y compris les nouvelles actions, les nouvelles options, les nouveaux warrants, et autres droits liés aux actions ainsi qu'aux dettes non garanties convertibles de la Société;
- tout changement lié aux droits attachés aux actions;
- une fusion de la Société avec une autre société ou entreprise, ou la vente de tous les actifs ou presque de la Société;
- une offre publique et une introduction en Bourse des titres de la Société;
- la liquidation volontaire de la Société;
- le rachat par la Société de ses actions;
- tout changement matériel dans la nature des activités de la Société ou au niveau de la zone géographique de ses opérations, ou le développement de toute nouvelle activité commerciale par la Société.

14.3 La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des Actionnaires augmentés que moyennant le consentement unanime de tous les Actionnaires et conformément à toute autre disposition légale.

14.4 Tout accord ou toute transaction entre la Société ou des Sociétés promotrices d'un projet (telles que définies par tout pacte d'actionnaires auquel la Société peut prendre part) d'une part et les Actionnaires ou leurs Sociétés apparentées d'autre part requiert l'approbation écrite préalable des actionnaires. Une telle approbation n'est pas requise si l'accord est mentionné dans un business plan final convenu ou si l'accord ne diffère pas matériellement des termes du business plan final convenu.

G. Affectation des bénéfices

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires déterminera la dotation et la distribution des bénéfices nets.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividende conformément aux dispositions prévues par la Loi.

H. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires votant dans les mêmes conditions de quorum que celles requises pour la modification des Statuts.

En cas de liquidation de la Société, celle-ci sera assurée par un réviseur d'entreprises nommé par l'assemblée générale des Actionnaires.

I. Législation applicable

Art. 17. La Loi sera d'application, à défaut de dérogation prévue par les Statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Day-Royemans, C. Szabo, N. Dumont, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2008, Relation: EAC/2008/127. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008029230/239/821.

(080029620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

SCD Quinlan Private Balaton Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. SCD Quinlan Private Balaton Development S.A.).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 133.685.

In the year two thousand eight, on the twenty-second day of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- SCD BALATON HOLDING S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.686,

here represented by Mr Mathieu Laurent, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 21 January 2008.

- QUINLAN PRIVATE BALATON HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.990,

here represented by Mr Mathieu Laurent, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 21 January 2008.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of SCD QUINLAN PRIVATE BALATON DEVELOPMENT S.A., (hereinafter the «Company») a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.685, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 16 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 December

2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 December 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to change the legal form of the Company, in order to convert it from a public limited liability company («Société anonyme» - S.A.) to a private limited liability company («Société à responsabilité limitée» - S.à r.l.).

Second resolution

The shareholders resolve to acknowledge and approve the declaration of the directors of the Company stating that the amount of the share capital of the Company, which is currently at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) was fully paid up and that the private limited liability company will consequently have a share capital of the same amount.

Third resolution

The shareholders resolve to acknowledge that the amount of the share capital of the Company is thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by seven thousand seven hundred fifty (7,750) class A shares and seven thousand seven hundred fifty (7,750) class B shares, having each a nominal value of two euro (EUR 2.-), all the class A shares being held by SCD BALATON HOLDING S.A., prenamed and all the class B shares being held by QUINLAN PRIVATE BALATON HOLDINGS S.à r.l., prenamed.

Fourth resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of five million euro (EUR 5,000,000.-), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to five million thirty-one thousand euro (EUR 5,031,000.-) by the issue of one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares and one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B shares, each having a nominal value of two euro (EUR 2.-).

The new shares have been subscribed as follows:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares are subscribed by SCD BALATON HOLDING S.A., prenamed, fully paid up by a contribution in cash for a global amount of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000.-); and

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B shares are subscribed by QUINLAN PRIVATE BALATON HOLDINGS S.à r.l., prenamed, fully paid up by a contribution in cash for a global amount of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000.-).

The total contribution of five million euro (EUR 5,000,000.-) will be entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Fifth resolution

The shareholders resolve to acknowledge and accept the resignation of:

- VALON S.A., as A director;
- LANNAGE S.A., as A director;
- Matthew Charles Fleming, as B director;
- Pierre Feltgen, as B director; and
- AUDIT TRUST S.A. as statutory auditor.

Sixth resolution

The shareholders resolve to give full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company until today for the accomplishment of their mandate.

Seventh resolution

The shareholders resolve to appoint for an unlimited period as managers of the Company:

A Managers:

- VALON S.A., a société anonyme, with registered office at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 63.143; and

- LANNAGE S.A., a société anonyme, with registered office at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 63.130.

B Managers:

- Mr Matthew Charles Fleming, accountant, born in Auckland, New Zealand on 14 October 1970, with professional address, 34 Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Ireland; and

- Mr Pierre Feltgen, lawyer, born in Luxembourg on 27 October 1966, with professional address, 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Eighth resolution

The shareholders resolve to fully restate the articles of association in order to adapt them to the new form of the Company and so as to reflect the resolutions contemplated herein so they take the following form:

Articles of Association

«A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. The company is a private limited liability company existing under the name of SCD QUINLAN PRIVATE BALATON DEVELOPMENT S.à r.l. (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «Law»)) and by the present articles of incorporation (the «Articles»).

The registered office is established in Luxembourg City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The Company is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

B. Share capital - Shares

Art. 3. The corporate capital is fixed at five million thirty one thousand Euro (EUR 5,031,000.-) divided into one million two hundred fifty-seven thousand seven hundred fifty (1,257,750) class A shares (the «Class A Shares», their holder(s) being referred to as the «Class A Shareholder») and one million two hundred fifty-seven thousand seven hundred fifty (1,257,750) class B shares (the «Class B Shares», their holder(s) being referred to as the «Class B Shareholder»), each having a nominal value of two Euro (EUR 2.-). (The Class A Shares and the Class B Shares are collectively referred to as the «shares» and their holders as the «shareholders»).

The shares shall only be in registered form. The share register shall be maintained at the registered office of the Company.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

C. Transfer of Shares

Art. 4. Transfer to a Group Company. For the purpose of these Articles,

«Group Company» shall mean, in relation to any company, any holding company of that company and any subsidiary of that company or of any of its holding companies.

Either shareholder shall be at liberty to transfer all (but not some only) of its shares to any Group Company, subject to article 189 of the Law and any restrictions set out in any shareholders' agreement to which the Company may be a party.

The Company shall not record the transfer of the offered shares if sold otherwise than in accordance with the provisions of any shareholders' agreement to which the Company may be a party and shall be entitled to require proof of compliance with such provisions prior to recording such transfer.

Art. 5. Deadlock provisions. If the shareholders cannot make an agreement on any major decision, the provisions of any shareholders' agreement to which the Company may be a party regarding deadlock shall apply.

D. Management

Art. 6. The Company shall be managed by a board of managers composed of at least four members, who need not to be shareholders. However, in case it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of managers may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The board shall always be composed so that:

- two (2) board members shall be appointed by the general meeting of shareholders from a list of candidates proposed by the Class A Shareholder (such board member referred to as «Class A Manager»);
- two (2) board members shall be appointed by the general meeting of shareholders from a list of candidates proposed by the Class B Shareholder (such board member referred to as «Class B Manager»);

Art. 7. The respective Class A Manager and Class B Manager may be removed from office at any time, with or without cause, only with the consent of the respective Class A Shareholder and Class B Shareholder in a general meeting of shareholders.

Art. 8. The board of managers has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object, except as otherwise provided for in the Articles (particularly article 14). All matters not expressly reserved to the general meeting by the Law, by the Articles or by any shareholders' agreement to which the Company may be a party are within the competence of the board of managers.

In case the Company has only one manager, such manager exercises all the powers granted to the board of managers.

The board of managers shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if at least one Class A Manager and one Class B Manager is present or represented, a proxy between managers, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, managers may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote including at least one vote from a Class A Manager and a Class B Manager. In case of a tie, the resolution shall be treated as unaccepted, the chairman shall not have a casting vote.

In dealing with third parties, the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company will be bound by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers. In case the board of managers is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole manager.

E. Financial year

Art. 9. The Company's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of each year.

Art. 10. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole manager or in case of plurality of managers, by the board of managers and the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Art. 11. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

F. General meeting of Shareholders

Art. 12. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

The general meetings of the shareholders will have a quorum only if Class A Shareholder and Class B Shareholder are both present.

If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing.

If there are more than twenty-five shareholders, the shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five shareholders, each shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

Each share gives the right to one vote.

Art. 13. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means

must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Art. 14.

Art. 14.1 Except as otherwise provided for by the Law, the Articles, or any shareholders' agreement to which the Company may be a party, collective decisions of the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Art. 14.2 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless the full capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall not validly deliberate unless the full capital is represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any provisions of the Law.

In particular, the following decisions shall be taken by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital:

- amendment to the Articles;
- the issue of any form of equity or equity-linked securities, including new shares, options, warrants, other rights to shares and convertible debentures of the Company;
- any change to the rights attached to the shares;
- merger of the Company with another company or sale of all or substantially all of the assets of the Company;
- the voluntary liquidation of the Company;
- the purchase by the Company of any of its own shares; and
- any material change in the nature of the Company's business or geographical area of operations, or the Company's engaging in any new business activity.

Art. 14.3 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 14.4 Any agreement or transaction between the Company or the Project Companies (as defined in any shareholders' agreement to which the Company may be a party) on the one hand and the shareholders or their Group Companies on the other hand require the prior written approval of the shareholders.

No such approval is needed if the agreement is referred to in an agreed final business plan or if the agreement does not differ materially from the terms of the agreed final business plan.

G. Distribution of profits

Art. 15. The general meeting of shareholders shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

H. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one external auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders.

I. Applicable Law

Art. 17. The Law shall apply in so far as these Articles do not provide for the contrary.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thirty thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- SCD BALATON HOLDING S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.686,

ici représentée par Monsieur Mathieu Laurent, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 21 janvier 2008.

- QUINLAN PRIVATE BALATON HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.990,

ici représentée par Monsieur Mathieu Laurent, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 21 janvier 2008.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les actionnaires de SCD QUINLAN PRIVATE BALATON DEVELOPMENT S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.685, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 décembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 27 décembre 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de changer la forme légale de la Société, afin de transformer la société anonyme (S.A.) en une société à responsabilité limitée (S.à r.l.).

Deuxième résolution

Les associés décident de reconnaître et d'approuver la déclaration des administrateurs de la Société déclarant que le montant du capital social de la Société, qui est actuellement de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) a été entièrement libéré et que la société à responsabilité limitée aura en conséquence un capital social d'un même montant.

Troisième résolution

Les associés décident de reconnaître que le montant du capital social de la Société est de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par sept mille sept cent cinquante (7.750) parts sociales de catégorie A et sept mille sept cent cinquante (7.750) parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-), toutes les parts sociales de catégorie A étant détenues par SCD BALATON HOLDING S.A., prénommée, et toutes les parts sociales de catégorie B étant détenues par QUINLAN PRIVATE BALATON HOLDINGS S.à r.l., prénommée.

Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) jusqu'à cinq millions trente et un mille euros (EUR 5.031.000,-) par l'émission de un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A et un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie B, chacune d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites comme suit:

- SCD BALATON HOLDING S.A., prénommée, a souscrit à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A pour un montant global de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) intégralement libéré par un apport en espèces; et

- QUINLAN PRIVATE BALATON HOLDINGS S.à r.l., prénommée, a souscrit à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie B pour un montant global de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) intégralement libéré par un apport en espèces.

L'apport total d'un montant global de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) sera intégralement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Cinquième résolution

Les associés décident de reconnaître et d'approuver la démission de:

- VALON S.A., administrateur de catégorie A;
- LANNAGE S.A., administrateur de catégorie A;
- Matthew Charles Fleming, administrateur de catégorie B;
- Pierre Feltgen, administrateur de catégorie B; et
- AUDIT TRUST S.A., commissaire aux comptes.

Sixième résolution

Les associés décident de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société jusqu'aujourd'hui pour l'accomplissement de leur mandat.

Septième résolution

Les associés décident de nommer pour une durée indéterminée comme gérants de la Société:

Gérants de catégorie A:

- VALON S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.143; et
- LANNAGE S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.130.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Matthew Charles Fleming, comptable, né à Auckland, Nouvelle-Zélande, le 14 octobre 1970, ayant son adresse professionnelle au 34, Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Irlande; et
- Monsieur Pierre Feltgen, avocat, né au Luxembourg, le 27 octobre 1966, ayant son adresse professionnelle aux 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Huitième résolution

Les associés décident de refondre entièrement les statuts afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme de la Société et de refléter les résolutions envisagées ici pour qu'ils aient la forme suivante:

STATUTS

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée existant sous la dénomination SCD QUINLAN PRIVATE BALATON DEVELOPMENT S.à r.l. (ci-après la «Société») est régie par la législation du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, par la loi modifiée en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la «Loi»)) et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou une communication aisée entre le siège social et l'étranger devaient se produire, ou étaient imminents, le siège social pourrait être provisoirement transféré à l'étranger. Une telle mesure temporaire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société de droit luxembourgeois, nonobstant le transfert temporaire de son siège.

La Société a une durée illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra en particulier acquérir par contribution, souscription, option, achat ou de toute autre manière, des valeurs immobilières et autres valeurs transférables, et pourra les réaliser par vente, transfert, échange ou de toute autre manière.

La Société peut également acquérir et gérer un portefeuille de brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle dérivant de ces brevets ou y relatifs.

La Société peut emprunter ou consentir tout type d'assistance, de prêt, d'avance ou de garantie à d'autres sociétés, étant entendu que la Société ne prendra pas part à des opérations qui impliqueraient son engagement dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société peut également effectuer tous types d'opérations dans des valeurs immobilières et autres valeurs transférables, et peut entreprendre toute activité commerciale, industrielle et financière qu'elle juge nécessaire et utile à la réalisation de son objet social.

B. Capital - Actions

Art. 3. Le capital social est fixé à cinq millions trente et un mille euros (EUR 5.031.000,-) représenté par un million deux cent cinquante-sept mille sept cent cinquante (1.257.750) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A», leur(s) titulaire(s) ci-après dénommé(s) «Associé de Classe A») et par un million deux cent cinquante-sept mille sept cent cinquante (1.257.750) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B», leur(s) titulaire(s) ci-après dénommé(s) «Associé de Classe B»), d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune. (Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B sont dénommées ci-après collectivement les «parts sociales» et leurs titulaires, les «associés»).

Les parts sociales seront strictement nominatives. Le registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société.

S'il fallait procéder à une augmentation de capital, les droits attachés aux nouvelles parts sociales seraient identiques à ceux conférés par les anciennes.

C. Transfert de parts sociales

Art. 4. Transfert vers une Société apparentée. Aux fins de ces statuts,

Une «Société apparentée» désignera, concernant toute société, toute société holding ou filiale de cette société ou de toute entité des sociétés holdings.

Chacun des associés aura le droit de transférer toutes (et pas uniquement certaines) ses parts à n'importe quelle Société apparentée, sous réserve des dispositions de l'article 189 de la Loi et des restrictions éventuellement établies dans tout pacte d'actionnaires auquel la Société peut prendre part.

La Société n'enregistrera pas le transfert des parts sociales si elles ne sont pas vendues conformément aux dispositions prévues par tout pacte d'actionnaires auquel la Société aurait pris part et sera autorisée à exiger la preuve de la conformité à ces dispositions avant d'enregistrer un tel transfert.

Art. 5. Clause relative aux situations de blocage. Si les associés ne parviennent pas à un accord au sujet d'une décision majeure, les dispositions relatives aux situations de blocage de tout pacte d'actionnaires auquel la société aurait pris part seront d'application.

D. Gestion

Art. 6. La société sera gérée par un conseil de gérance composé de quatre membres au moins, lesquels ne sont pas nécessairement des associés. Cependant, dans le cas où il est reconnu lors d'une assemblée générale des associés que la Société ne se compose plus que d'un associé, la composition du conseil de gérance peut se limiter à un seul (1) membre, jusqu'à ce que l'assemblée générale ordinaire suivante reconnaisse qu'il y a plus d'un associé dans la Société.

Le conseil sera toujours composé de telle sorte que:

- deux (2) membres du conseil soient nommés par l'assemblée générale des associés, issus tous deux d'une liste de candidats proposés par l'Associé de Classe A (ce membre du conseil sera ci-après dénommé «Gérant de Classe A»);
- deux (2) membres du conseil soient nommés par l'assemblée générale des associés, issus tous deux d'une liste de candidats proposés par l'Associé de Classe B (ce membre du conseil sera ci-après dénommé «Gérant de Classe B»);

Art. 7. Les Gérants de Classe A et les Gérants de Classe B seront révocables ad nutum, uniquement avec l'accord respectif de l'Associé de Classe A et de l'Associé de Classe B lors d'une assemblée générale des associés.

Art. 8. Le conseil de gérance a tous les pouvoirs pour accomplir les actes favorisant la réalisation de l'objet social de la Société, sauf en cas de disposition contraire prévue dans les Statuts (en particulier l'article 14). Tous les sujets qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la Loi, par les Statuts ou par un pacte d'actionnaires auquel la Société peut prendre part, relèvent de la compétence du conseil de gérance.

Dans le cas où la société n'a qu'un gérant, ce gérant exerce tous les pouvoirs octroyés par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance élira un président parmi ses membres; en cas d'absence du président, un autre gérant peut présider l'assemblée.

Le conseil peut délibérer et agir valablement uniquement lorsqu'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B sont présents ou représentés; les procurations entre gérants, adressées par courrier, par télégramme ou par télex, étant autorisées. En cas d'urgence, les gérants peuvent voter par courrier, par télégramme, par télex ou par télécopie.

Tout gérant peut participer à n'importe quelle assemblée du conseil de gérance par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant son identification. Ces moyens de communication doivent répondre aux normes techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont la délibération doit être retransmise de manière ininterrompue. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée. La réunion organisée avec de tels moyens de communication est réputée tenue au siège social de la Société.

Les résolutions nécessiteront un vote majoritaire incluant au moins un vote d'un Gérant de Classe A et un vote d'un Gérant de Classe B. En cas de parité de vote, la résolution ne sera pas acceptée, le président ne disposant pas d'une voix prépondérante.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B ou par la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été valablement délégués par le conseil de gérance. Dans le cas où le conseil de gérance est composé d'un seul (1) membre, la Société sera engagée par la signature du gérant unique.

E. Exercice social

Art. 9. L'exercice social de la société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 11. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

F. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Les convocations des assemblées générales seront rédigées conformément aux dispositions légales. Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été soumis, l'assemblée générale peut se dérouler sans convocation préalable.

Chaque associé a le droit de voter en personne ou en se faisant représenter par une personne, en donnant procuration à un mandataire, lequel ne doit pas être un associé.

Le quorum sera atteint si et seulement si l'Associé de Classe A et l'Associé de Classe B sont tous deux présents lors des assemblées générales des associés.

S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés et prend les décisions par écrit.

S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

Chaque part sociale confère une voix.

Art. 13. L'assemblée générale des associés dispose des pouvoirs les plus étendus pour réaliser ou ratifier les actes pouvant concerner la Société.

Les associés sont autorisés à participer à l'assemblée par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification; leur présence étant requise pour respecter les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent répondre aux conditions techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises sans discontinuation.

Art. 14.

Art. 14.1 Sauf en cas de disposition contraire prévue par la Loi, les Statuts, ou tout pacte d'actionnaires auquel la Société peut prendre part, les décisions collectives des associés ne sont prises valablement que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 14.2 Une assemblée générale extraordinaire ayant pour objet une modification des Statuts ne pourra délibérer valablement qu'à condition que le capital social soit intégralement représenté et que l'ordre du jour indique quelles sont les propositions de modifications aux Statuts. Si la première de ces conditions n'est pas satisfaite, une seconde assemblée peut être convoquée, conformément aux dispositions prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reprendra l'ordre du jour et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée ne pourra délibérer valablement qu'à condition que le capital social soit intégralement représenté. Lors des deux assemblées, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

En particulier, les décisions suivantes devront être prises à la majorité des associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social:

- une modification des Statuts;
- l'émission de toute forme de part sociale ou de titres liés à des parts sociales, y compris les nouvelles parts sociales, les nouvelles options, les nouveaux warrants, et autres droits liés aux parts sociales ainsi qu'aux dettes non garanties convertibles de la Société;
- tout changement lié aux droits attachés aux parts sociales;
- une fusion de la Société avec une autre société ou entreprise, ou la vente de tous les actifs ou presque de la Société;
- la liquidation volontaire de la Société;

- le rachat par la Société de ses parts sociales; et
- tout changement matériel dans la nature des activités de la Société ou au niveau de la zone géographique de ses opérations, ou le développement de toute nouvelle activité commerciale par la Société.

14.3 La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des associés augmentés que moyennant le consentement unanime de tous les associés et conformément à toute autre disposition légale.

14.4 Tout accord ou toute transaction entre la Société ou des Sociétés promotrices d'un projet (telles que définies par tout pacte d'actionnaires auquel la Société peut prendre part) d'une part et les associés ou leurs Sociétés apparentées d'autre part requiert l'approbation écrite préalable des associés.

Une telle approbation n'est pas requise si l'accord est mentionné dans un business plan final convenu ou si l'accord ne diffère pas matériellement des termes du business plan final convenu.

G. Affectation des bénéfices

Art. 15. L'assemblée générale des associés déterminera la dotation et la distribution des bénéfices nets.

Le gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

H. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par résolution de l'assemblée générale des associés votant dans les mêmes conditions de quorum que celles requises pour la modification des Statuts.

En cas de liquidation de la Société, celle-ci sera assurée par un réviseur d'entreprises nommé par l'assemblée générale des associés.

I. Législation applicable

Art. 17. La Loi sera d'application, à défaut de dérogation prévue par les Statuts.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trente mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Laurent, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2008, Relation: EAC/2008/1142. — Reçu 25.000 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008029231/239/504.

(080029633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Inpigest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

Référence de publication: 2008029339/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05904. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Natco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.878.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2008027932/242/13.

(080027833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Amelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.576.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Schuman
Notaire

Référence de publication: 2008027930/237/11.

(080028145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

COLT Telecom Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

In the year two thousand and eight, on the fifth day of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Esmee Chengapen, company secretarial manager, residing in Luxembourg, acting as special attorney of the board of directors of COLT TELECOM GROUP S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary as a société anonyme on 13 April 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») under number 1237 of 27 June 2006, whose articles of association have been amended for the last time on 4 July 2007 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial under number 1701 of 8 August 2007, pursuant to a decision of the delegate of the board of directors of the Company on the issue of shares within the authorised capital of 21 January 2008 (the «Decision»), a copy of the Decision which after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed, requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article five paragraphs 1 and 3 of the Articles of Association of the Company provides as follows:

«(1) The authorised capital of the Company is fixed at one billion two hundred fifty million Euro (€ 1,250,000,000.-) to be represented by one billion (1,000,000,000) ordinary shares, nominal value one Euro twenty-five cents (€ 1.25). Any authorised but unissued ordinary shares shall lapse five (5) years after publication of the deed recording the extraordinary general meeting providing for the present authorised share capital held on 26 April 2007 in the Mémorial (or any extension thereof).»

«(3) The Board or delegate(s) duly appointed by the Board may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate

(s) may in its or their discretion resolve. The holders of ordinary shares shall be entitled to pre-emptive rights in respect of any future issuance of ordinary shares for cash. The Board may though at any time and from time to time in its sole discretion exclude the pre-emptive rights of the shareholders to the extent it deems advisable [...].»

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under (I) above, and further to the Decision adopted pursuant to a resolution of the board of directors of the Company dated 3 August 2006, the Company has issued one hundred three thousand two hundred seventy-one (103,271) fully paid shares of a nominal value of one Euro twenty-five cents (€ 1.25) each, for a total issue price of one hundred thirty-two thousand five hundred eighty pounds and sixty-seven pence (£ 132,580.67) representing one hundred eighty-five thousand one hundred fifteen Euro and fifty-nine cents (€ 185,115.59), at the exchange rate as set out in the attached Decision. A total of one hundred twenty-nine thousand eighty-eight Euro and seventy-five cents (€ 129,088.75) are to be allocated to the share capital of the Company and fifty-six thousand twenty-six Euro and eighty-four cents (€ 56,026.84) are to be allocated to the distributable share premium account.

Evidence of the payment to the Company of the contribution in cash in relation to the above increase of capital at the time of issue of the shares has been shown to the undersigned notary.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of eight hundred and fifty million two hundred and forty two thousand nine hundred and eleven Euro twenty five cents (€ 850,242,911.25) by the issue of one hundred and three thousand two hundred seventy one (103,271) new shares of the Company. As a result of such increase of capital, paragraph 2 of article five of the articles of association of the Company is amended so as to read as follows:

«(2) The presently recorded issued share capital of the Company is fixed at eight hundred and fifty million two hundred and forty-two thousand nine hundred and eleven Euro twenty-five cents (€ 850,242,911.25) represented by six hundred eighty million one hundred and ninety four thousand three hundred and twenty-nine (680,194,329) ordinary shares, nominal value one Euro twenty-five cents (€ 1.25) each, all of the said shares being fully paid.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at two thousand five hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le cinq février.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

Mme Esmee Chengapen, company secretarial manager, résidant à Luxembourg, agissant comme représentant du conseil d'administration de COLT TELECOM GROUP S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné, en tant que société anonyme le 13 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1237 du 27 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 4 juillet 2007 par acte de Maître Joseph Elvinger, publiés au Mémorial numéro 1701 du 8 août 2007, conformément à une décision du délégué du conseil d'administration de la Société relative à l'émission d'actions dans la limite du capital autorisé du 21 janvier 2008 (la «Décision»), dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec cet acte, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'article cinq paragraphes 1^{er} et 3 des Statuts de la Société dispose que:

«(1) Le capital social autorisé de la Société est d'un milliard deux cent cinquante millions d'Euro (€ 1.250.000.000,-); il est représenté par un milliard (1.000.000.000,-) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cens (€ 1,25). Toutes ces actions ordinaires autorisées mais non émises expireront cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié de l'assemblée générale extraordinaire déterminant le présent capital autorisé qui s'est tenue le 26 avril 2007 (ou toute extension de ce capital autorisé).»

«(3) Le Conseil d'Administration, ou un ou plusieurs délégués régulièrement nommés par lui peuvent, à tout moment, émettre des actions, dans la limite du total d'actions autorisées, à tout moment et conformément à toutes dispositions et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'administration ou son/ses délégués pourront déterminer, à leur entière discrétion.

Les porteurs d'actions ordinaires seront en droit de bénéficier de droits préférentiels de souscription en liaison avec toute émission au comptant ultérieure d'actions ordinaires. Le Conseil pourra toutefois, à tout moment, exclure, à son entière discrétion, les droits préférentiels de souscription des actionnaires [...].»

(II) En vertu des pouvoirs conférés au conseil d'administration de la Société tels qu'énoncés au point (I) ci-avant, et selon la Décision conformément à une résolution du conseil d'administration de la Société du 3 août 2006, la Société a émis cent trois mille deux cent soixante et onze (103.271) actions entièrement libérées d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune, pour un prix total d'émission de cent trente deux mille cinq cent quatre vingt Livre Sterling et soixante sept pence (£ 132.580,67), représentant cent quatre vingt cinq mille cent quinze Euro et cinquante neuf cents (€ 185.115,59), à un taux de change tel qu'indiqué dans la Décision ci-jointe. Un total de cent vingt neuf mille quatre vingt huit Euro et soixante quinze cents (€ 129.088,75) sera attribué au capital social de la Société et cinquante six mille vingt six Euro et quatre vingt quatre cents (€ 56.026,84) sera affecté au compte prime d'émission.

Preuve du paiement à la Société de l'apport en numéraire de l'augmentation de capital ci-dessus au moment de l'émission des actions a été donnée au notaire soussigné.

(III) Il résulte de ce qui précède, que le capital social émis de la Société a été augmenté pour atteindre un montant total de huit cent cinquante millions deux cent quarante deux mille neuf cent onze Euro et vingt cinq cents (€ 850.242.911,25) par l'émission de cent trois mille deux cent soixante et onze (103.271) nouvelles actions dans la Société. A la suite de l'augmentation de capital, le paragraphe 2 de l'article cinq des Statuts de la Société est modifié et se lira comme suit:

«(2) Le capital actuellement émis et enregistré de la Société est actuellement fixé à huit cent cinquante millions deux cent quarante deux mille neuf cent onze Euro et vingt cinq cents (€ 850.242.911,25); il est représenté par six cent quatre vingt millions cent quatre vingt quatorze mille trois cent vingt neuf (680.194.329) actions ordinaires, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq (€1,25), chacun, lesdites actions ayant été intégralement payées.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: E. Chengapen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, Relation LAC/2008/5733. — Reçu 925,58 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008027741/211/118.

(080028433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

LIM Norden Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 99.647.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50776 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008027933/211/11.

(080028019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Inventa (Luxembourg) S.A., Société Anonyme, (anc. Fidessa (Luxembourg) S.A.).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 57.196.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50632 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008027935/211/12.

(080028432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Pink Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.805.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 décembre 2007

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 9b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008027829/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03539. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Ayrton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 54.093.

—
Par courriers recommandés avec AR, les administrateurs, Messieurs JB Zeimet, Angel Caschera et la société @CONSEILS SARL, ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la société AYRTON SA, RCS Numéro B 54.093 avec effet immédiat,

Le commissaire aux comptes READ SARL avec siège social à L-2730 Luxembourg, numéro B 45.083 a également démissionné de son mandat avec effet immédiat

Fait à Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028123/1137/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05147. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

JER Trafalgar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.444.

—
Extrait des résolutions de l'Associé du 10 août 2007 et du 7 janvier 2008

L'associé de JER TRAFALGAR S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Michel Van Krimpen de sa fonction de gérant de la Société, avec effet au 10 août 2007;
- de nommer la personne suivante aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 10 août 2007, et ce pour une durée illimitée:
 - Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société.
- d'accepter la démission de Phillip Williams et de Mark Weeden de leur fonction de gérant de la Société, avec effet au 7 janvier 2008;
- de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 7 janvier 2008, et ce pour une durée illimitée:
 - Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

J. W. Overheul.

Référence de publication: 2008028105/710/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04695. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Sparinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.400.

—
Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung vom 1. März 2007

- Das Mandat des Verwaltungsratsmitglieds Herr Jan Stig Rasmussen (7, Val de l'Ernz, L-6137 Junglinster) wird bis auf weiteres verlängert.

- Die Kündigung von Herrn Morgens Jensen (2, Stationsvej, DK-9640 Farso, Denmark) wird akzeptiert.

- Darüber hinaus wird Herr Niels Fessel (Kalvebod Brygge 47, DK-1560 Kobenhavn V) bis auf weiteres als Verwaltungsratsmitglied bestellt.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. Schulze.

Référence de publication: 2008028131/5987/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05741. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Satlynx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.340.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2008028391/7241/11.

(080028692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

ZHT Holding S.A., Société Anonyme,

(anc. GDK S.A. Holding).

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 29.784.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50770 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008027929/211/12.

(080028060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Fondations Capital I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.317.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50228 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008027934/211/11.

(080028403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Europe Voyager Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 134.469.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 janvier 2008, acte n° 23 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2008027936/208/14.

(080027848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Motorinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 87.297.

En date du 15 octobre 2007, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet immédiat de Mlle Isbelda Gouvinhas avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg de son mandat d'Administrateur de la Société

- d'accepter la nomination avec effet immédiat de M. Christian Tailleur avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028113/1012/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02441. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Donpal Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 79.133.

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DONPAL FINANCIERE S.A., avec siège social à L - 2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 448 du 15 juin 2001.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en date du 5 septembre 2001 par acte de ce même notaire publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 209 du 7 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Fabienne Callot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame María José Torrecilla, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Fabienne Callot, précitée.

Le bureau ainsi constitué, Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de 189.000,- EUR (cent quatre-vingt-neuf mille Euros) pour l'amener de son montant actuel de 220.000,- EUR (deux cent vingt mille Euros) à 31.000,- EUR (trente-et-un mille Euros), par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation sans annulation d'actions mais par réduction de la valeur intrinsèque.

2. Modification afférente des statuts.

3. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour:

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence 189.000,- EUR (cent quatre-vingt-neuf mille Euros) pour l'amener de son montant actuel de 220.000,- EUR (deux cent vingt mille Euros) à 31.000,- EUR (trente-et-un mille Euros), par remboursement à l'actionnaire unique sans annulation d'actions mais par réduction de la valeur intrinsèque.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement audit actionnaire, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises et qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le montant du capital social souscrit est de 31.000,- EUR (trente-et-un mille Euros), représenté par 2.200 (deux mille deux cents) actions sans désignation de valeur nominale, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi».

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Callot, J. Torrecilla, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, LAC/2008/176. — Reçu 12 euros.

pr Le Receveur F. Sandt (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 février 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008027763/202/67.

(080027982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Progefer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 127.092.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50673 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008027954/211/11.

(080028328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Reno Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.877.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

G. Lecuit
Notaire

Référence de publication: 2008027955/220/12.

(080028106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Springboks Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 134.862.

En date du 10 décembre 2007, l'actionnaire unique a décidé:

- d'accepter la démission avec effet immédiat de SOLON DIRECTOR LIMITED, ayant son siège social à Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas, de son mandat de gérant de la Société.

- d'accepter la nomination avec effet immédiat de M. Livius Gorecka avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en tant que gérant de la Société.

- d'accepter la nomination avec effet immédiat de M. Boris Peignois avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en tant que gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028114/1012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02439. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Compagnie pour le Développement Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 13.889.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 31 décembre 2007

Résolutions:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008028116/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09441. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Atum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 112.788.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 14 novembre 2007

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Pierre Schill en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
P. Schill / D. Vervaeet
Président / Administrateur

Référence de publication: 2008028119/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02483. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

MCPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 86.763.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 31 janvier 2008

Dénomination sociale d'un administrateur

Le conseil d'administration a pris acte du changement de dénomination sociale de la société @CENTURE Sàrl en @CONSEILS Sàrl et ce depuis le 5 mai 2003

Modification de l'adresse de deux administrateurs

Le conseil d'administration a pris acte du changement d'adresse de Monsieur Zeimet Jean et de la société @CONSEILS Sàrl. Monsieur Zeimet réside professionnellement au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter depuis le 1^{er} janvier 2003 et la société @CONSEILS Sàrl est établie et a son siège social au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter depuis le 5 mai 2003.

Modification de l'adresse du commissaire aux comptes

Le conseil d'administration a pris acte du changement d'adresse de la société READ Sàrl qui depuis le 1^{er} décembre 2002 est établie et a son siège social au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028121/1137/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05140. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Lansan SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 86.241.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 17 décembre 2007
statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006*

Conseil d'administration

Les mandants d'administrateur de Madame Christel Henon, avocate, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, de Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter et de la société @Conseils Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, arrivant à terme, l'assemblée générale a décidé de les reconduire pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Administrateur-délégué

La mandat d'administrateur délégué de Madame Christel Henon, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, arrivant à son terme l'assemblée générale a décidé de le renouveler. Il prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Commissaire aux comptes

Le mandat de commissaire aux comptes de la société READ Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de le renouveler pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008028124/1137/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01501. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Causerman Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.637.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 16 janvier 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de H.R.T. REVISION S.A. en tant que Commissaire aux Comptes et nomme en remplacement la FIDUCIAIRE HRT, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008028118/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02499. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Amadis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 72.667.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

P. Guerin.

Référence de publication: 2008028180/5696/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06014. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 78.351.

EXTRAIT

Par décision adoptée par BOTTILING HOLDINGS INVESTMENTS (LUXEMBOURG) SARL, agissant en sa qualité d'associé unique de BOTTILING HOLDINGS (LUXEMBOURG) SARL, le 17 décembre 2007, l'associé unique a pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Joseph D. Heinrich, à dater du 1^{er} janvier 2008, et a décidé de nommer Monsieur Charles D. Lischer, né le 2 janvier 1969 au Kansas, USA, demeurant 1 Sandringham Park, Cobham, Surrey KT11 2EQ, Great Britain, en qualité d'administrateur à partir du 1^{er} janvier 2008 pour une durée prenant fin à l'assemblée générale se tenant en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOTTLING HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008028126/267/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04530. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Voyages de l'Est s.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-6117 Junglinster, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 44.993.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008028146/321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04069. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

FIRST Top LuxCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 165.250,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.509.

—
Extrait des résolutions des associés du 7 janvier 2008

Les associés de FIRST TOP LuxCo S.à r.l. (la «Société») ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mark Weeden et Phillip Williams de leurs fonctions de gérants de la Société, avec effet au 7 janvier 2008;
- de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 7 janvier 2008, et ce pour une durée illimitée:
 - Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
 - Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

J. W. Overheul.

Référence de publication: 2008028112/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04658. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Richemont Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.413.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028193/764/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00414. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

**Irman Lux S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Irman International Holding S.A.).**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 80.596.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008028198/1921/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03793. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Novergy International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 65.902.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

NOVERGY INTERNATIONAL S.A.

P. Lippens

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008028183/8518/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05549. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Safre Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.163.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Pour SAFRE HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008028246/634/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04169. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

GFM (CE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.245.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028256/1092/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04536. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Life Settlements Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 115.672.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028259/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04547. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Bedrina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 136.310.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of December.

Before us Maitre Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of BEDRINA LIMITED having its registered office in Kingstown, St Vincent and the Grenadines registered as IBC company number 5784 IBC 2000.

The meeting is presided by Danielle Schroeder, company manager, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To transfer the seat of the company from St Vincent to Luxembourg.

2.- To amend the object of the company to read as follows:

The purpose of the company is the taking of participating interests in whatsoever form, in other, either in Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

It may acquire, equip, build real estates in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, manage them by letting or otherwise.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise either in Luxembourg or abroad. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

The company may also acquire and manage any licenses, trade-marks, patents and other rights.

Generally, the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

3.- To fix the share capital at twelve thousand five hundred euros (€12,500.-) by the creation and issue of one hundred (100) shares of one hundred and twenty-five euros (€ 125.-) and attribution of the actual issued share capital to a special reserve. Subscription and payment

4.- To transform the company into a société à responsabilité limitée under the denomination of BEDRINA S.à r.l. and to determine the articles of incorporation to put them in accordance with Luxembourg law.

5.- Appointment of Messrs Patrick K. Oesch and Ryan Rudolph as managers of the company, with determination of their powers and the duration of their mandates.

6.- To fix the address of the company.

7.- Miscellaneous

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting is properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, passed unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to ratify the resolutions taken by the shareholders of the Company in St Vincent and the Grenadines as of December 19, 2007, who have resolved, inter alia, to transfer the registered office of the Company to Luxembourg. Therefore the meeting resolves to adopt the Luxembourg nationality in the form of a «société à responsabilité limitée», in order that the Company would be struck off of the Register of St Vincent and the Grenadines and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the regime of the continuity according to the laws of Luxembourg.

As a consequence the meeting decides to transfer the seat of the company to Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, Grand-Duchy of Luxembourg. The company discontinues in St. Vincent and the Grenadines and continues in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides to amend the object of the company to read as follows:

«The purpose of the company is the taking of participating interests in whatsoever form, in other, either in Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

It may acquire, equip, build real estates in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, manage them by letting or otherwise.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise either in Luxembourg or abroad. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

The company may also acquire and manage any licenses, trade-marks, patents and other rights.

Generally, the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.»

Third resolution

The meeting decides to fix the share capital at twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) divided into one hundred (100) shares of one hundred and twenty-five euros (€125.-) and to attribute the actual issued share capital to a special reserve.

These 100 new shares are all subscribed by The A.G. LEVENTIS FOUNDATION, FL-9490 Vaduz.

The capital has been fully paid in by the associate by payment in cash, so that the company has at its disposal the amount of twelve thousand five hundred euros (€12,500.-), proof of which has been given to the undersigned notary of the company, as was certified to the notary executing this deed.

Fourth resolution

The meeting decides to adopt the form of a société à responsabilité limitée under the new denomination of BEDRINA S.à r.l. and to determine the articles of incorporation under the form of a société à responsabilité limitée, as follows:

Title I. Name, Office, Purpose, Duration

Art. 1. The name of the Company is BEDRINA S.à r.l.

Art. 2. The Company shall have its head office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the managers.

Should any political, economic or social developments of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the head office or communications with abroad, the head office may be provisionally transferred abroad by decision of the managers until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a decision will not affect the company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

Art. 3. The purpose of the company is the taking of participating interests in whatsoever form, in other, either in Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

It may acquire, equip, build real estates in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, manage them by letting or otherwise.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise either in Luxembourg or abroad. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

The company may also acquire and manage any licenses, trade-marks, patents and other rights.

Generally, the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

Art. 4. The Company is established for an unlimited duration.

Title II. Capital, Contribution, Shares

Art. 5. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (€12,500.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euros (€ 125.-) each.

Art. 6. The shares are transferable as provided by law.

Art. 7. The rights and obligations attached to a share follow such share to whomever it may be transferred. Holding a share implies adhering to the corporate Articles and to the decisions of the shareholders.

Art. 8. The shares are indivisible and the Company recognizes a sole holder per share for the exercise of the rights attached thereto.

Title III. Management and Supervision

Art. 9. The Company is managed by one or several managers who may but need not be shareholders.

The shareholders determine the number of managers. The managers are appointed, suspended or revoked by the shareholders.

Each manager is entitled to perform all acts of administration or disposal, subject to the restrictions provided by law and these Articles. Each manager may confer special powers for determined actions. The managers may appoint any executives or employees and determine their functions, powers and their right to represent the Company.

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of a manager who shall not have to justify his powers or authorizations.

When a corporate entity is the manager, the Company will be bound by the signature of the person entitled to bind such corporate entity.

If all managers or the manager are absent or prevented from acting, the shareholders are temporarily in charge of the management and represent the Company in all legal or other acts.

In the event of a conflict of interests between the Company and one of the managers, the Company shall be represented by the other manager or managers. It shall be represented by the shareholders if there is only one manager or if there is a conflict of interest between the company and all managers.

Art. 10. The shareholders may appoint one or several statutory auditors in charge of supervision of the affairs of the Company.

Title IV. Shareholders' decisions and shareholders' meetings

Art. 11. The shareholders take their decisions in general meetings or, if all shareholders agree, by decision in writing. Any decision must be approved by the shareholders representing the majority of the shares. General meetings are convened by the managers.

All amendments to the Articles must be approved by the shareholders representing 3/4 of the shares.

Title V. Inventory, Balance sheets, Distribution of dividends, Reserves

Art. 12. The corporate year corresponds to the calendar year.

Each year, at the end of the corporate year, the accounts of the Company shall be closed and the managers shall establish the balance sheet and the profit and loss statement in accordance with law.

The balance sheet, the profit and loss statement and the report of the managers shall be submitted to approval of the shareholders. The shareholders may inspect such accounts and reports at the principal office and obtain copy at their expense.

Art. 13. Against the net profit, as determined in accordance with generally accepted accounting principles, there will be allocated annually five per cent for the constitution of a legal reserve fund. Such allocation shall cease to be compulsory when the reserve is equal to one tenth of the capital. The obligation of allocation shall start again if the reserve shall be reduced.

The balance of the net profit shall remain to the disposal of the shareholders who shall in their discretion dispose thereof by distribution of dividends or allocation to reserves or by carry forward to the next year.

Title VI. Winding up and Liquidation

Art. 14. In the case of winding up of the Company for whatever cause and at whatever time, the shareholders shall appoint one or several liquidators, determine their powers and their remuneration and shall fix the method of liquidation. In the absence of appointment of liquidators, the managers in function shall be deemed to be appointed liquidators.

Art. 15. The net proceeds of liquidation after payment of all debts, shall be distributed equally among all shares.

Title VII. General Disposition

Art. 16. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first fiscal year shall start today and end on December 31st, 2008

Fifth resolution

The meeting states that it results from a balance sheet of the Company dated 28th December, 2007 that the net asset value of the Company corresponds to at least EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros).

The said balance sheet together with a certificate of the management that the figures remain unchanged as of this day will remain attached to the present deed.

Sixth resolution

The meeting appoints as managers of the company for an indefinite period:

- 1) Patrick K. Oesch, attorney-at-law, with professional address at 29, Am Schanzengraben, CH - 8002 Zurich
- 2) Mr Ryan Rudolph, attorney-at-law, with professional address at 29, Am Schanzengraben, CH - 8002 Zurich.

The company is validly bound by the individual signature of each manager

Seventh resolution

The Company shall have its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg.

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs is approximately at EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société BEDRINA LIMITED, ayant son siège social à Kingstown, St Vincent enregistrée comme société IBC numéro 5784 IBC 2000.

L'Assemblée est présidée par Madame Danielle Schroeder, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- De transférer le siège de la société de St Vincent à Luxembourg.

2.- De modifier l'objet de la société de la manière suivante:

La société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci.

Elle pourra acquérir, aménager, construire des immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, gérer ces immeubles, par location ou autrement.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables

et réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances et garanties.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

3.- De fixer le capital social à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€125,-) chacune et d'attribuer le capital social émis actuel à une réserve spéciale. Souscription et paiement.

4.- De transformer la société en une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BEDRINA S.à r.l. et de déterminer les statuts de la société et de les mettre en concordance avec la Loi Luxembourgeoise.

5.- Nomination de Messieurs Patrick K. Oesch et Ryan Rudolph en tant que gérants de la société, et détermination de leurs pouvoirs et durée de leurs mandats.

6.- De fixer l'adresse de la société.

7.- Divers

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence et les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire et tous les actionnaires déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte que l'assemblée peut se tenir sans convocations préalables.

IV.- La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée entérine les résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue à St Vincent and the Grenadines en date du 19 décembre 2007, qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social de la Société à Luxembourg et d'adopter la nationalité luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, afin que la Société soit radiée du registre des sociétés de St Vincent and the Grenadines et enregistrée à Luxembourg sous le régime de continuité selon les lois du Luxembourg et soit autorisée à adopter la nationalité luxembourgeoise et à modifier ses statuts afin de les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois.

En conséquence l'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La société cessera d'exister à St. Vincent and the Grenadines et continuera à exister au Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de la manière suivante:

«La société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci.

Elle pourra acquérir, aménager, construire des immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, gérer ces immeubles, par location ou autrement.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances et garanties.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital social à douze mille cinq cents euros (€12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€125,-) chacune et d'attribuer le capital social émis actuel à une réserve spéciale.

Ces nouvelles parts sociales sont toutes souscrites par la fondation THE A.G. LEVENTIS FOUNDATION, FL- 9490 Vaduz.

Le capital a été entièrement libéré en numéraire par l'associé, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transformer la forme de la société en société à responsabilité limitée sous la nouvelle dénomination BEDRINA S.à r.l. et de procéder à la modification des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Le nom de la société est BEDRINA S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci.

Elle pourra acquérir, aménager, construire des immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, gérer ces immeubles, par location ou autrement.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances et garanties.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 4. La société est établie pour une durée illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont cessibles selon les termes de la loi.

Art. 7. Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

Titre III. Gérance et Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés. Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société. La société sera engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant qui n'aura pas à justifier de ses pouvoirs ou autorisations.

Au cas où une personne morale est gérant, la Société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

Art. 10. Les associés peuvent confier la surveillance de la société à un ou plusieurs commissaires.

Titre IV. Décisions des associés et assemblées générales

Art. 11. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales.

Titre V. Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 12. L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

Art. 13. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

Art. 15. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

Titre VII. Disposition Générale

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

La première année fiscale commence le jour du présent acte et se termine le 31 décembre 2008

Cinquième résolution

L'Assemblée constate qu'il résulte d'un bilan de la Société au 28 décembre 2007 que l'actif net de la Société s'élève au moins à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

Ce bilan ainsi qu'un certificat de la gérance attestant que les chiffres sont restés inchangés à ce jour, resteront annexés aux présentes.

Sixième résolution

L'assemblée élit comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- 1) Monsieur Patrick K. Oesch, avocat, demeurant professionnellement à 29, Am Schanzengraben, CH- 8002
- 2) Monsieur Ryan Rudolph, avocat, demeurant professionnellement à, 29 Am Schanzengraben, CH - 8002 Zurich

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de chacun des gérants:

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L- 2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société est évalué à la somme de EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Schroeder, S. Wolter, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, Relation: LAC/2008/693. — Reçu 146,12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008027777/242/369.

(080028445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Technology Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.127.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028260/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04549. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Aeroluxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008027939/220/13.

(080028217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Serbeloni n°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 114.342.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 29 janvier 2008 que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts sociales
BENVOLIO INVESTMENTS S.A, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	500
Total:	500

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

B. Zech.

Référence de publication: 2008027298/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04824. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.
